

SEANCE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 12 avril à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Christophe PION - Noël BROSSE Anthony HENRIQUES.

Etaient absents excusés : M. Franck BEFORT, qui a donné procuration à Madame Corinne CHAUX

M. Benjamin VERNAY, qui a donné procuration à M. Jean-Louis GAILLARD – M. Régis GUILLAUME, qui a donné procuration à M. Anthony HENRIQUES - M. Cédric MICHAUD.

Madame Corinne CHAUX a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du 21 mars 2019 est faite. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – COMPTES DE GESTION – BUDGETS PRIMITIFS 2019 DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU SPANC :

1 - Budget de la commune :

Le compte administratif de l'année 2018 fait apparaître un excédent de 51 853,79 € en section de fonctionnement et un déficit de 67 966,66 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2018 établi par M. le Receveur Municipal est adopté.

Après affectation des résultats, le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 195 346,00 € en section de fonctionnement et à 152 329,00 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

2 - Budget du service Assainissement :

Le compte administratif de l'année 2018 fait apparaître un excédent de 12 731,39 € en section d'exploitation et un excédent de 13 788,83 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Receveur Municipal est adopté.

Après affectation des résultats, le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 839,76 € en section d'exploitation et à 25 848,35 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

3 – SPANC :

Le compte administratif de l'année 2018 fait apparaître un déficit de 89,38 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2018 établi par M. le Receveur Municipal est adopté.

Après affectation du résultat, le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 € en section de fonctionnement et à 70 000 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

II – PERSONNEL COMMUNAL :

Les services de Pôle Emploi ont donné une réponse favorable au renouvellement du CUI de M. Yves DAVAL.

Le nouveau contrat, d'une durée hebdomadaire de travail de 26 h, prendra effet le 17 avril 2019 et se terminera le 16 avril 2020. La prise en charge de l'Etat est de 60 %.

En ce qui concerne la demande de renouvellement du CUI de Mme ZENIA, nous attendons une réponse de Pôle Emploi.

III – QUESTIONS DIVERSES :

. Adressage : M. le Maire présente des modèles de plaques de rues et de numéros à mettre sur les maisons, réalisés par la société Multi- Lettres.

. La vitre de la porte située au fond du couloir de la mairie est brisée.

. Le CCAS organisera un concours de pétanque le 08 juin prochain.

. Un emprunt de 30 000 € sera réalisé auprès du CRCA, d'une durée de 24 mois, au taux de 0,86 %.

. Un miroir sera installé dans la salle de bains du logement situé à l'étage de la mairie.

. Wifi4eu : une nouvelle demande a été faite

. Des drains seront posés dans un terrain communal à Purière et sur le chemin des Garennes.

. Il nous est demandé de répertorier les zones blanches téléphoniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.